



Licenciement pendant une période d'essai

Par **lily_97one_old**, le **18/10/2007** à **15:05**

Ma jeune cousine est en bts compta en alternance. Elle a été embauchée par une entreprise en tant que stagiaire pour un contrat de deux ans dont une période d'essai d'un mois. Aujourd'hui à un jour de la fin de sa période d'essai elle a été licenciée. La raison : elle s'est intégrée trop rapidement !!!!!

Etudiante en droit , je sais que pendant une période d'essai un employeur peut discrétionnairement licencier l'employé concerné sauf abus.

Ne trouvez vous donc pas que la raison qu'ils lui ont donné n'est aucunement sérieuse et est peut être constitutive d'un abus ????

Par **papa tango charly_old**, le **18/10/2007** à **20:20**

effectivement, c'est n'importe quoi...

peut-être que l'employeur voulait dire pudiquement que la personne est loin d'être farouche, mais plutôt bavarde, voire dissipée?

malheureusement, la période d'essai est faite pour permettre tant à l'employeur qu'au salarié de rompre sans préavis ni indemnité.

je pense donc qu'il y a difficilement recours....